

3 DÉCHETTERIES COMMUNAUTAIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, avec l'extension du territoire intercommunal, vous pouvez désormais vous rendre dans l'une des 3 déchetteries

	SAINT VALÉRY EN CAUX Déchetterie du Littoral Route de Dieppe		CANY-BARVILLE Déchetterie de la Vallée Route de Calvados		BRAMETOT Déchetterie La Côte Albatre - rte de Vieuxville	
	ÉTÉ Avril à octobre	HIVER Novembre à mars	ÉTÉ Avril à octobre	HIVER Novembre à mars	ÉTÉ Avril à octobre	HIVER Novembre à mars
	LUNDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	14h - 19h	14h - 17h	14h - 19h
MARDI	Fermée		9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
MERCREDI	14h - 19h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
JEUDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	Fermée		Fermée	
VENDREDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
SAMEDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
DIMANCHE	Fermée		Fermée		Fermée	

Arrêt des entrées : **15 minutes** avant la fermeture

Pour plus d'informations sur les déchets acceptés ou refusés en déchetteries, n'hésitez pas à demander conseils auprès des gardiens des déchetteries, ils sauront de par leurs compétences vous aiguiller vers la filière adaptée à vos besoins.

Selon le règlement intérieur
Sont acceptés en déchetteries

- BATTERIES & PILES
 - BOIS
 - CARTONS
- DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE (électroménager, informatique...)
- DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (peintures, vernis, aérosols, ampoules...)
- DÉCHETS VERTS
- ENCOMBRANTS (objets plastiques, isolants, fenêtres, revêtements de sols...)
- GRAVATS (Cailloux, béton non armé, parpaings, ardoises, déblais, carrelages...)
- HUILES (de vidange et de friture)
 - MÉTAUX
 - MOBILIER
 - PLACOPLÂTRE
 - PNEUS ENTIERS

(sans jantes et uniquement déchetterie de la Vallée)

- TEXTILES, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES (T.L.C)

Sont refusés en déchetteries

- AMIANTE
- BOUTEILLES DE GAZ
 - D.A.S.R.I
- EXTINCTEURS
- FUSÉES DE DÉTRESSE ET PÉTARDS
- MÉDICAMENTS

(Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

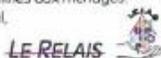
COLONNES TEXTILES T.L.C : Donnez une seconde vie aux textiles et chaussures



Vous pouvez déposer textiles et chaussures dans les colonnes TLC (textiles d'habillement, linge de maison et chaussures) destinés aux ménages. Ces conteneurs répartis sur le territoire intercommunal, comportent l'un des deux logos : Le Relais ou ICIAD.

Que peut-on déposer dans un conteneur TLC ?

Tous les vêtements, sous-vêtements, foulards, gants et bonnets, draps et serviettes, nappes et mouchoirs, chaussures de ville et de sport, longs et sandales, baskets... adultes ou enfants. Notre seul souhait, que les chaussures soient reliées par paire afin d'éviter la dispersion. Même usés les TLC peuvent être valorisés à condition d'être propres et secs.



Vous cherchez un conteneur TLC ?

Retrouvez les adresses des différents points de collecte TLC en scannant le flashcode ci-contre à l'aide de votre smartphone ou sur www.cote-albatre.fr



RÉDUISONS NOS DÉCHETS !

En complément du tri sélectif, du dépôt en déchetteries et en colonnes Textiles (T.L.C), vous pouvez opter pour le compostage et le lombricompostage afin de contribuer à diminuer le volume de déchets produits.

Contactez l'Ambassadeur du Tri afin d'en connaître plus sur les dispositifs de compostage et lombricompostage qui vous sont proposés par la Communauté de Communes de la Côte d'Albatre : 02 35 57 50 69



Déchets ménagers recyclables :

→ COLONNES DE TRI SÉLECTIF

Déchets verts - Encombrants - Gravats -

Gros cartons - Déchets ménagers dangereux

→ DÉCHETTERIES

Biodéchets (épiluchures, fleurs fanées...)

→ COMPOSTEURS

Textiles

→ Colonnes TLC



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE - SERVICE DÉCHETS

RENSEIGNEMENTS TRI SÉLECTIF - DÉCHETTERIES :

02 35 57 50 69 - 02 35 97 30 94 - dechets@cote-albatre.com

Retrouvez l'ensemble des informations sur :
www.cote-albatre.fr

